

# PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 968bis publiée le 20 octobre 2023

## UN EVEQUE FRANCAIS "SE LACHE" A PROPOS DES FIDELES TRADITIONNELS ( SUITE)

### LA REACTION DU DOCTEUR PHILIPPE DE LABRIOLLE

Dans sa lettre 968, Paix liturgique restitue l'imprudente saillie, mise en objet, d'un évêque français désinhibé. Anonymisé par charité chrétienne, celui qui se reconnaîtra vraisemblablement, et sera probablement tancé vertement par ses pairs mitrés pour avoir "lâché le morceau", celui-là, donc, n'est qu'un exemplaire moins rétentif et plus maladroît que les autres. Si la haine qu'il profère à l'encontre de ceux qui veulent rester catholiques n'est pas nouvelle dans la bouche d'un Ordinaire, notamment français, il est plus étonnant de saisir, à deux reprises dans l'échange relaté, une déclaration d'affranchissement vis à vis du Christ lui-même.

Le chapitre 27 de *Lumen Gentium*, Constitution Dogmatique sur l'Eglise du Concile Vatican II, déclare que "*Les évêques, comme vicaires et délégués du Christ, gouvernent les Églises particulières qui leurs sont confiées, par le conseil, la persuasion, l'exemple, mais aussi par l'autorité et le pouvoir sacré, dont ils ne se servent que pour édifier leur troupeau dans la vérité et la sainteté (...)*". Certes, au chapitre 24, les évêques n'étaient encore que "*successeurs des Apôtres*", recevant du Seigneur, à ce titre, "la mission d'enseigner toutes les nations et de prêcher l'Évangile à toute créature, pour que les hommes, par la foi, le baptême et l'accomplissement des commandements, obtiennent le salut (cf. Mt. 28,18; Mc. 16,15/16; Ac. 26,17s)". On ne saurait nous reprocher de mettre en perspective deux textes d'autorité inégale. C'est pourquoi la montée en gamme de l'épiscopat, de la succession des apôtres (ch..24) au vicariat du Christ par délégation directe (ch.27) devrait logiquement signifier une exigence croissante vis à vis d'un évêque, celle d'une imitation de Jésus-Christ portée au plus haut degré concevable, à l'instar de Saint Paul affirmant "*Pour moi, vivre, c'est le Christ*" (lettre aux Philippiens, 21).

Un évêque qui déclare, par deux fois dans le même échange, "*On n'est pas obligé d'être comme Jésus*" doit donc se rétracter publiquement, à la mesure du scandale public. En excipant, si c'était le cas, d'un moment d'égarement favorisé par le lait de la treille, voire par quelque innocent pétard, l'imprudent pourrait adopter la "position basse" des contrits, en espérant la clémence du jury. Dans le cas contraire, c'est la déposition d'un démasqué qui s'impose. A la CEF de prendre ses responsabilités.

En réalité, un tel aveu d'éloignement de l'habitus épiscopal normé par *Lumen Gentium*, qu'il aboutisse ou pas à une sanction du sujet de l'énonciation apostate, ne peut qu'alimenter le doute sur le nombre réel d'Ordinaires qui, bel et bien, partagent in petto l'énoncé scandaleux. La haine des catholiques rigoureux, lesquels perdurent dans les diocèses, au delà des réserves d'indiens où l'on voudrait les cantonner pour mieux les asphyxier, cette haine, donc, procède évidemment d'un éloignement du Christ, légitimé par un aphorisme tel que "On n'est pas obligé d'être comme Jésus", d'autant que "Bis repetita placent".

Les promus du chapitre 27 de *Lumen Gentium* sont au pouvoir. Mais le pouvoir n'est pas la puissance. De récentes démissions épiscopales en sont la preuve. Encore les démissionnaires n'ont-ils pas la déloyauté de se maintenir dans des postes dont le cahier des charges est, à leurs yeux, au delà de leurs forces. Et l'on ne saurait leur reprocher le cynisme d'un trêtre mitré, près à l'éradication au sein de son troupeau, de ceux qui sont plus catholiques que lui.

Quand aux évêques qui ne démissionnent pas, car ils n'ont en rien démérité, ils sont assurés de nos prières.